

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **17 juillet 2017** à 18h30.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Louiselle Gazaille Rouillard
Siège #2 - Bernard Grenier
Siège #3 - Nathalie Laplante
Siège #4 - René Turcotte
Siège #5 - Jacques Bergeron
Siège #6 - Richard Nadeau

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves d'Anjou.

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le **12 juillet 2017**.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Contre-offre à une promesse d'achat sur l'immeuble situé au 101, route 214
4. Période de questions
5. Clôture et levée de la session

ADOPTÉE

**2017-07
5433**

3 - CONTRE-OFFRE À UNE PROMESSE D'ACHAT SUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 101, ROUTE 214

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan désire acquérir un immeuble situé au 101, route 214, appartenant à la Coopérative de Solidarité des Sommets de Milan;

ATTENDU QUE la Municipalité de Milan a déposé une offre d'achat daté du 10 juillet 2017.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une contre-offre de la Coopérative de Solidarité des Sommets de Milan daté du 11 juillet 2017;

À CES CAUSES, IL EST PROPOSÉ PAR Bernard Grenier ET RÉSOLU PAR LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS (Nathalie Laplante et René Turcotte se sont abstenus pendant la prise de décision):

QUE la Municipalité de Milan n'accepte pas les conditions indiquées dans la contre-offre daté du 11 juillet 2017;

QUE les frais à payer ne sont pas précis et comptabilisables;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer la contre-offre ainsi que tout contrat ou autre document nécessaire pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Bernard Grenier et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20h.

Yves d'Anjou , maire

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière